

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 372

Québec, le 12 mars 1963.

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une commission d'enquête sur
la fiscalité provinciale, municipale et scolaire

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du Premier ministre:

QUE, sous l'autorité de la Loi des commissions d'enquête (Statuts Refondus, 1941, chapitre 9), une commission soit instituée pour faire enquête sur les sources de revenu du gouvernement du Québec, des municipalités et des commissions scolaires, en regard de leurs responsabilités et enquêter particulièrement sur:

- a) le système actuel de taxation;
- b) le fardeau des impôts et les possibilités d'une meilleure répartition;
- c) les autres sources de revenu de la province, des municipalités et des commissions scolaires;
- d) les relations financières et fiscales entre la province, les municipalités et les commissions scolaires;
- e) les subventions aux municipalités et commissions scolaires;
- f) tout autre sujet indiqué par le lieutenant-gouverneur en conseil.

QUE cette commission soit tenue de faire rapport dans les douze mois de la date du présent arrêté en conseil;

QUE messieurs Marcel Bélanger, comptable agréé et économiste, de Québec, Carl Goldenberg, avocat et économiste, de Montréal, et Charles-E. Perrault, ingénieur professionnel et administrateur, de St-Hyacinthe, soient nommés commissaires;

QUE messieurs Marcel Bélanger et Carl Goldenberg agissent respectivement comme président et vice-président de ladite commission.

Greffier Adjoint du Conseil Exécutif,

JACQUES PRÉMONT.